

CHANTILLY

La commune de CHANTILLY est l'un des principaux pôles touristiques du territoire, comprenant le parc et le musée du château du duc d'Aumale, les grandes écuries et le musée vivant du cheval, le champ de courses.

A ce titre, le projet global d'aménagement et de modernisation du site historique et touristique de Chantilly fait l'objet d'une attention particulière. Son objectif est, dans un premier temps, de rénover l'hippodrome, mais il vise également à améliorer les conditions d'accès des visiteurs et les infrastructures de communication.

S'il apparaît de première importance pour assurer la pérennité du champ de courses sur le site, ce projet devra s'attacher à un aménagement qualitatif exemplaire dans la prise en compte de l'environnement et du paysage, notamment en ce qui concerne le déploiement du stationnement.

Des mesures compensatoires devront par ailleurs accompagner le projet.

Il conviendrait également d'envisager une requalification paysagère et écologique du site de "La Canardière-Ouest" dans la continuité du Grand Canal du parc du château.

D'autre part, la traverse d'agglomération, le long de la RN 16, en limite du territoire de la commune de Gouvieux, nécessiterait un aménagement qualitatif.

Localisation des "méristèmes" :

La ville de Chantilly est limitée dans son développement, d'une part par l'urbanisation de la commune limitrophe de Gouvieux et, d'autre part, par la forêt et le site classé du domaine de Chantilly. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension de la ville, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 250

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 24 "Vallée de la Nonette d'Avilly-Saint-Léonard à Gouvieux"

Unité paysagère N° 4 "Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly" (unité paysagère d'intervention prioritaire)

Unité paysagère "Agglomération chantillienne"